

POE Collective

Cahier des charges SOUDEUR INDUSTRIEL



- Les partenaires sociaux ont souhaité, dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 dans son article 115, permettre la mise en place d'actions collectives en réponse à des besoins identifiés par une branche professionnelle, après avis de la CPNE de la branche.
- Dans la continuité de l'ANI, la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a créé la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) dite « collective ». L'article L. 6326-3 du code du travail précise le cadre de la POE collective.
- Les partenaires sociaux de la métallurgie, dans l'accord national du 1er juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, ont souhaité favoriser la mise en place de la POE collective pour les métiers industriels en tension.
- La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

► PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

■ OPCA IM, représenté par sa délégation ADEFIM PAYS DE LA LOIRE, antenne Loire-Atlantique

ADRESSE : 10, chemin du Vigneau, Parc Solaris, bâtiment Arkam, BP 50 283, 44 803 Saint-Herblain

ACTIVITE : Financement de la formation professionnelle, réseau de proximité de l'OPCA IM
(Organisme Paritaire collecteur Agréé des Industries Métallurgiques)

Code NACE : 9499Z

SIRET : 40223272200049

Convention Collective : CC des Industries métallurgiques, électriques, électroniques et connexes du Maine et Loire.

INTERLOCUTEUR : Elise GROS – Conseillère en formation

▶ OBJECTIF DU PROJET

Donner à un groupe de 10 à 12 personnes les connaissances de base pour travailler en tant que Soudeur Industriel.

Il n'est pas prévu de passage du CQPM pour les candidats à l'issue de la POEC, néanmoins il est envisagé que les candidats soient recrutés à l'issue de la POE en contrat de professionnalisation dont l'objectif sera de passer le CQPM Soudeur.

Cette POE est organisée de manière à intégrer des demandeurs d'emploi. Elle est issue d'une remontée de besoins auprès des entreprises de la branche des industries technologiques. L'ADEFIM des Pays de la Loire, et avec le soutien du FPSPP prendra en charge les coûts de formation. La rémunération des stagiaires est assurée par le Pôle Emploi.

▶ ORGANISATION, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DU PROJET

■ Recrutement

Les demandeurs d'emploi doivent être dans une situation ouvrant droit à la POEC, c'est-à-dire, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à la date de démarrage de l'action de formation, indemnisés ou non.

Ils seront invités à une information collective organisée par le GEIQ courant 2019 et dans les locaux de l'organisme de formation.

Ils passeront les tests de positionnements pour détecter des habiletés dans ce métier.

Le GEIQ recevra les candidats afin de valider les entrées en formation POE Collective.

Ces demandeurs d'emploi devront ensuite intégrer des entreprises industrielles par le biais du GEIQ Industrie qui leur proposeront un métier qui répond aux besoins de la filière.

Démarrage de la formation : **juillet 2019**

Durée maximum de la formation : 336 heures

Effectif : 12 demandeurs d'emploi

Lieu de formation : Nantes

▶ CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

■ Pré requis

Avoir une expérience, de préférence en industrie

Notions de lecture de plans

Intérêt pour l'industrie

Sens de l'observation et de la logique

Avoir une bonne vision

Dextérité manuelle correcte

Bonne résistance physique

Esprit d'amélioration continue et de remise en cause
Avoir un bon niveau de raisonnement logique
Honnêteté et exemplarité

■ **Compétences visées au poste de travail :**

A l'issue de la formation, les bénéficiaires seront capables de :

- ✓ Exécuter des assemblages selon le procédé choisi, dans la configuration et les positions de soudage définies (bout à bout sur tôles en mono et multi passes)
- ✓ Régler les paramètres liés au procédé de soudage en respectant les différents DMOS
- ✓ Respecter les différentes consignes de sécurité
- ✓ Gérer son bain de fusion pour obtenir une soudure de qualité
- ✓ Reconnaître les défauts de ses soudures et leur niveau de gravité

- Modules souhaités :
- Généralités (Culture navale, notions de tuyautage)
- Lecture de plans
- Mise en forme CV et préparation entretien de recrutement (7h)
- Travaux pratiques

■ **Modalités pédagogiques souhaitées :**

Une évaluation pré-formative est effectuée par le prestataire, afin d'adapter les modalités pédagogiques au profil des individus.

Alternance entre des apports théoriques en salle et de la mise en pratique

▶ **DELAI DE REPONSE**

La proposition doit parvenir à Mme Elise GROS – ADEFIM PDL, Antenne Loire-Atlantique (egros@adefim.com) au plus tard le **30 mars 2019**

Les critères d'évaluation des réponses aux cahiers de charges seront les suivantes :

- Les tarifs
- Les lieux de formation proposés
- L'adéquation aux cahiers des charges
- La durée de la formation
- Les moyens mis à disposition des stagiaires

► EVALUATION

■ Résultats opérationnels attendus en situation de travail :

A la fin de la préparation opérationnelle à l'emploi le stagiaire doit avoir acquis toutes les compétences nécessaires pour occuper un poste de soudeur dans une entreprise industrielle.

■ Comment et par qui seront mesurées les connaissances des stagiaires :

L'évaluation des acquis des stagiaires est réalisée sur la base d'un contrôle continu et d'un examen final. Ses résultats peuvent être consignés dans un livret individuel de suivi élaboré par le prestataire. Les stagiaires se voient délivrer une attestation de capacités en fin de formation.

Un bilan intermédiaire sur les connaissances acquises sera effectué en cours de Préparation Opérationnelle à l'Emploi. Ce bilan sera effectué par l'organisme de formation en collaboration avec Pole Emploi et l'Adefim Pays de la Loire, Antenne Loire-Atlantique.

Un bilan final sera effectué à la fin de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi pour vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences nécessaires au socle de compétences minimales. Ce bilan sera effectué par l'organisme de formation en collaboration avec Pole Emploi et l'Adefim Pays de la Loire, Antenne Loire-Atlantique.

■ Comment et par qui seront mesurés les effets au poste de travail :

Un bilan, trois mois après la fin de la préparation opérationnelle à l'emploi, sera effectué afin de mesurer la pertinence des compétences instruites. Ce bilan sera effectué par l'organisme de formation en collaboration avec les entreprises, l'ADEFIM Pays de la Loire Antenne Loire-Atlantique et le Pôle Emploi.

► ENGAGEMENTS

Faire la publicité du FPSPP auprès des bénéficiaires stagiaires en apposant les logos sur les feuilles de présence par demi-journée

Transmettre à l'ADEFIM les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCAIM de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et trois mois après.

Transmettre à l'ADEFIM, avant le démarrage de l'action, **le Contrat de Prestation de Services** signé, accompagné de la liste des stagiaires et de la convention tripartite si une formation en entreprise a été prévue.

Garantit la présence du formateur auprès des stagiaires et la mise à leur disposition des moyens nécessaires à l'apprentissage.

Informe l'ADEFIM de tout dysfonctionnement ou de toute situation susceptible d'affecter le déroulement normal de l'action de formation.

Autorise l'accès aux locaux affectés à la formation de tout contrôleur habilité (collaborateur du FPSPP ou organisme dûment missionné) dans le cadre de visites sur place en cours de réalisation.

▶ CONTENU DE LA PROPOSITION

■ Programme et planning de la formation :

Objectifs de la formation, déroulé pédagogique modulé en heures, répartition des heures entre pratique et théorie ; le cas échéant, modalités de déroulement de l'évaluation préformative et de la période en entreprise.

■ Méthodes et moyens pédagogiques :

Type de pédagogie utilisé, alternance éventuelle entre temps collectifs et individuels, moyens humains (formateurs, encadrants, référents de l'action, avec leurs références en termes de CV et d'expérience), moyens matériels (locaux et leur environnement, supports remis aux stagiaires, machines utilisées) mis en œuvre lors de la formation.

■ Coût et modalités de facturation de la prestation :

Coût horaire par stagiaire de la formation externe.

■ Effectif :

Effectif minimum requis pour que l'action de formation puisse démarrer, effectif maximum autorisé au regard de ses contraintes matérielles et pédagogiques.

Ces informations sont présentées sous la forme suivante :

- Fiche de synthèse de la formation ;
- Programme de la formation ;
- CV et expérience des intervenants ;
- Références similaires de l'organisme de formation ;
- Devis détaillé.